

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : **15**
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : **10**

Séance du 08 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept

Et le huit septembre à 21 heures

Date de la convocation : 31/08/2017

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents: CADENET Patrick, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es): ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, DECUP-CAUMES Marie-Claude, Sandrine FAVRE

Secrétaire de séance : ROUSSET Jean-François

Objet de la délibération n° 31-2017

### **Vente de récolte**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2014 portant sur la vente de la récolte sur la parcelle ZH 157 d'une emprise totale de 01ha 00a 04ca au SCEA du Mas de Privat au prix de 70 euros.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la cession d'activité de l'exploitant du SCEA du Mas de Privat, il convient de modifier la délibération du 19 novembre 2014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la vente de récolte sur la parcelle ZH 157 d'une emprise totale de 1ha 00a 04 ca, au nouvel exploitant de la parcelle, pour un prix de récolte inchangé, soit 70 euros.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE de procéder** à la vente de récolte sur la parcelle ZH 157 d'une surface totale de 01 ha 00a 04ca, au nouvel exploitant de la parcelle, pour un prix inchangé, soit 70 euros, à compter de la présente décision

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Patrick RIVEMALE

